

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 20 juin 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 juin 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Daniel LAFAY
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Jacques COUDOUR à Patrick SAUZEDDE
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Jean-François DELAIRE à Serge FAYET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, Marc DELPOSEN, André IMBERDIS, Michel COUPERIER, Carine BRODIN, Françoise KORZCENIUK, Thierry BARTHELEMY.

Conseillères suppléantes ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS, Christine PETRUCCI.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix délibérantes :

2

Conseillers représentés :

6

Total votants :

51

COMMERCE DE PALLADUC
ACTE DE TRANSFERT DE BIENS IMMOBILIERS SUITE A FUSION

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2010-259 de la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise du 02 septembre 2010 approuvant l'acquisition du terrain concerné par la construction de l'équipement commercial ;

Vu la délibération n° 2011-38 de la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise du 28 mars 2011 approuvant l'état descriptif de division du bâtiment.

Le rapporteur expose au Conseil l'objet de la délibération :

Les biens immobiliers constituant le commerce épicerie multiservices proviennent de l'ancienne Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise. Afin que la nouvelle Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne puisse louer le bien à Monsieur et Madame JOYEUX, repreneurs du fonds de commerce, il est nécessaire d'établir un acte de transfert de propriété au profit de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

L'acte porte sur les biens cadastrés section AB - n° 180 et 184, ayant fait l'objet d'un état descriptif de division en lots :

- lot 1 au rez-de-chaussée : un local commercial et les 639/1000èmes des parties communes,
- lot 3 à l'extérieur : des places de stationnement et les 35/1000èmes des parties communes,
- lot 4 à l'extérieur : un jardin et les 16/1000èmes des parties communes.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'acte de transfert de propriété de biens immobiliers au profit de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer ledit document.

TOTAL VOTANTS : 51	Conseillers présents : 45	Représentés : 6	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 51	Pour : 51	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

